

Tableau récapitulatif bovins

Maladies à prophylaxies collectives obligatoires	Descriptions des modalités et de lutte
Brucellose	Allaitant : dépistage annuel de 20% des animaux de plus de 24 mois (aléatoire Sigal)
	Laitier : dépistage annuel en mars sur lait de tank
	Déclaration obligatoire de tout avortement
	Contrôle à l'introduction si délai de transit supérieur à 6 jours et possibilité dérogation
	Abattage total ou partiel dans les cheptels infectés
Tuberculose	Dépistage des animaux tuberculeux à l'abattoir
	Dépistage éventuel par intradermotuberculination (selon le taux de prévalence du cheptel laitier et allaitant)
	Contrôle à l'introduction si délai de transit supérieur à 6 jours et possibilité dérogation
	Abattage total des cheptels infectés
Leucose bovine enzootique	Allaitant : dépistage tous les 5 ans sur 20% des animaux de plus de 24 mois (aléatoire Sigal)
	Laitier : dépistage tous les 5 ans en mars sur lait de tank
	Abattage dans les cheptels infectés
Hypodermose (Varron)	Contrôle aléatoire par tirage au sort en sérologie sur les animaux de plus de 24 mois, ou lait de tank (entre le 1 décembre et le 31 mars)
	Contrôle visuel si non analysé à la prophylaxie (hors dates)
	Traitement tactique en cas de découverte d'animaux cliniquement atteints
	Traitement obligatoire des animaux importés de zones non assainies
IBR (Rhinotrachéite Infectieuse Bovine)	Allaitant : dépistage annuel de tous les animaux de plus de 24 mois (plus de 12 mois dans des cas particuliers)
	Laitier : dépistage 2 fois par an (avril et octobre) en lait de tank
	Contrôle à l'introduction quelque soit l'âge de l'animal (depuis avril 2006)
	Vaccination des animaux connus avec une sérologie non négative